

PRATIQUES & OUTILS



Coordination SUD | Fiche bailleur UE #2

Août 2017

ECHO UNION EUROPÉENNE (UE)

Contexte

Coordination SUD, dans le cadre de sa mission d'appui au milieu de la solidarité internationale, propose des « fiches bailleurs » qui présentent les principaux organismes et leur-s instrument-s de financement. Ces fiches sont issues du [Panorama général des financements](#) de 2016.

Le service de la Commission européenne à la Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) a pour objectif de sauver et préserver des vies, de prévenir et soulager les souffrances humaines et de sauvegarder l'intégrité et la dignité des populations affectées par les catastrophes, qu'elles soient de cause naturelle ou humaine. La DG ECHO distingue les projets d'aide humanitaire au sein des pays tiers et au sein de l'UE.

Les décisions de financement sont adoptées par la Commission européenne dans le but d'autoriser ECHO à dépenser le budget de l'UE pour atteindre certains objectifs.

Les décisions de financement identifient, entre autres, la région de mise en œuvre, la crise humanitaire, les objectifs, les fonds disponibles et les partenaires potentiels pour aider ECHO à acheminer l'aide humanitaire.

Principes généraux de l'aide humanitaire dans les pays tiers

→ La DG ECHO a la particularité de présélectionner les organisations avec lesquelles elles souhaitent collaborer à travers la mise en œuvre de projets d'assistance humanitaire sur le terrain dans le cadre d'une convention cadre de partenariat (CCP). La sélection sur base de projets ne se fait que dans une 2^e phase ;

→ Au 16 mai 2017, la DG ECHO travaillait avec 229 partenaires (203 organisations non gouvernementales, 17 agences des Nations unies, le Comité International de la Croix-Rouge, la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant rouge, l'Organisation internationale des migrations (OIM) et 6 agences spécialisées des États membres de l'UE) ;

→ La DG ECHO est un bailleur très centralisé : les décisions sont prises par les Desk géographiques du siège en concertation avec leur assistant technique (AT) sur le terrain (144 AT dans le monde, d'où l'importance des relations « équipes terrain de l'ONG /AT ECHO » « équipes siège de l'ONG/Desk ECHO »).

Principes généraux de l'aide humanitaire au sein de l'UE

→ La Commission européenne (CE) peut désormais financer des opérations de soutien d'urgence en cas de catastrophe d'une ampleur exceptionnelle au sein de l'UE. Ce financement s'effectue sur la base du règlement (UE) 2016/369 du Conseil de mars 2016 ;

→ La décision d'activer ce soutien d'urgence au sein de l'UE peut être prise par le Conseil sur proposition de la Commission ;

LA CE ADOPTE CHAQUE ANNÉE UNE DÉCISION DE PORTÉE MONDIALE QU'ECHO TRADUIT ENSUITE EN DOCUMENTS STRATÉGIQUES :

- Concernant l'aide programmable, ce sont les Humanitarian implementing plan (HIP) ;
- Concernant l'aide non programmable, ce sont les Décisions de première urgence et d'urgence ;
- Des décisions *ad hoc* peuvent être adoptées par la DG ECHO de manière ponctuelle.

QUI EST ÉLIGIBLE (Aide humanitaire dans les pays tiers et dans l'UE) ?

Les organisations ayant signé avec la DG ECHO le Contrat Cadre de Partenariat (CCP). Ces partenaires sont sans but lucratif, établies dans un Etat membre de l'UE, elles ont un centre effectif de prise de décision dans l'UE ou dans un pays tiers, sont signataires du Code de Conduite de la Croix Rouge et ont une expérience humanitaire avérée. Elles font partie des catégories suivantes : ONG, Agences des Nations Unies, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Sociétés Nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, Organisation internationale pour les migrations (OIM), agences spécialisées des Etats membres de l'UE.

Analyse générale :

Le système de gestion de contrat est strict mais plus flexible que Devco pour tenir compte des contingences humanitaires, régi par le Règlement financier de l'UE, la CCP 2014-2018 et ses annexes.

Il faut un certain nombre d'années pour devenir partenaire de la DG ECHO, mais il est possible d'être partenaire de mise en œuvre dans un projet exécuté par un partenaire de la DG ECHO.

Il est conseillé de se former aux procédures (la DG ECHO met à disposition de ses partenaires un Helpdesk qui propose un ensemble de services aux ONG dont la formation).

Aide humanitaire dans les pays tiers :

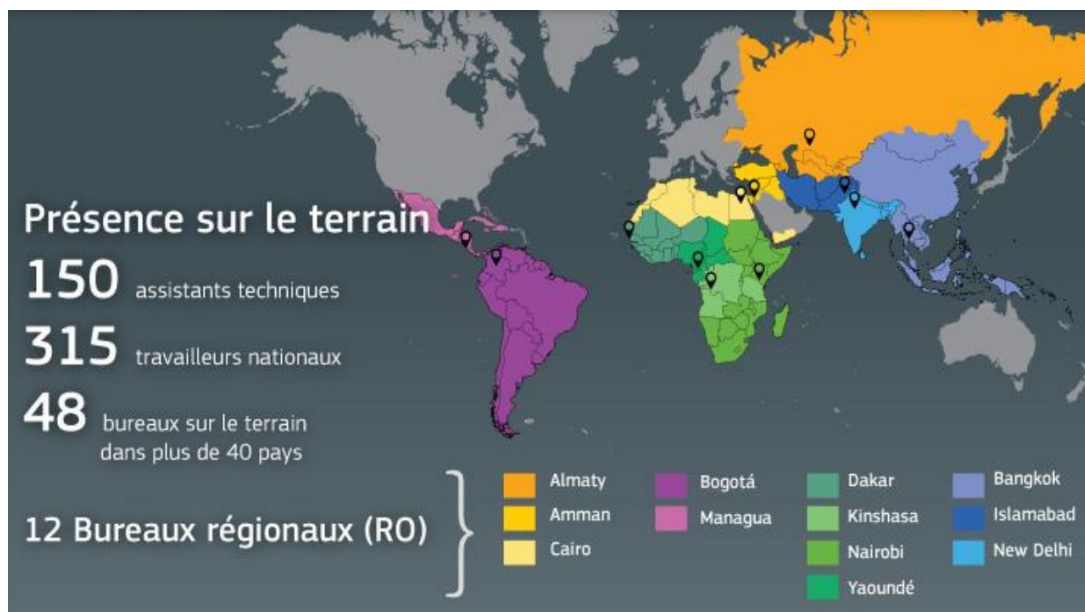
- ➔ On compte 23 ONG françaises parmi les partenaires de la DG ECHO. Elles ont toutes signé avec la DG ECHO une CCP pour la période 2014-2018.
- ➔ Le cofinancement est la règle, le financement à 100 % est l'exception qui peut être demandé si une justification claire est fournie (pas d'autres bailleurs dans la zone, pas de bailleur compatible ou urgence).
- ➔ Il n'y a pas de montant maximum pour les subventions demandées et il existe une totale flexibilité de gestion entre les lignes du budget de l'action.

Aide humanitaire dans l'UE :

- ➔ Il a été proposé de distribuer un total de 700 millions d'euros en différentes tranches entre 2016 et 2018 ;
- ➔ Le financement par l'UE des actions de soutien au titre de la présente décision peut couvrir jusqu'à 100% des coûts éligibles ;
- ➔ En 2016, deux tranches respectivement de 100 millions et 200 millions d'euros ont été débloquées via une décision de financement appelée ESOP—Emergency Support Financing Decision (équivalent aux HIP) publiée les 23 mars (version 1) et 16 juin 2016 (version 2) ;
- ➔ Seuls les partenaires d'ECHO ayant participé à l'évaluation des besoins avec ECHO et ayant des opérations en cours en Grèce pouvaient être considérés. Les activités admissibles étaient axées sur l'aide alimentaire, les biens non alimentaires, les abris, l'eau, l'assainissement et la protection. Le cofinancement n'était pas une exigence, le financement à 100% étant possible. Les propositions devaient couvrir les activités jusqu'à 12 mois. Elles devaient être soumises à ECHO en utilisant « Appel », le système en ligne d'ECHO ;
- ➔ En 2017, 200 millions d'euros ont été débloqués via les décisions de financement publiées les 14 février 2017 (version 1) et 6 juillet 2017 (version 2). D'autres financements seront également débloqués en 2018.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Aide humanitaire dans les pays tiers :



Source : ECHO, [Réseau ECHO sur le terrain](#), 2016

PROCESSUS DE SÉLECTION

Processus de sélection de l'aide humanitaire

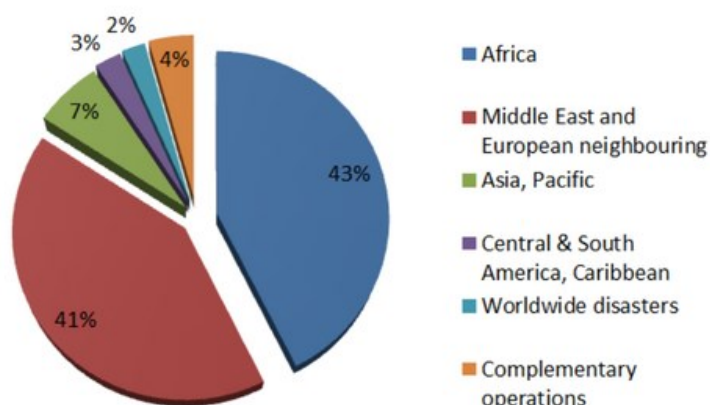
Aide humanitaire dans les pays tiers :

- ➔ La soumission des projets doit se faire par le système en ligne *via* APPEL. La procédure à suivre est stipulée dans l'annexe technique du HIP ;
- ➔ Seules les ONG sélectionnées sont aptes à devenir partenaires de la DG ECHO et donc à obtenir des financements pour leurs actions humanitaires. Pour autant, l'obtention du financement n'est pas automatique. La DG ECHO analyse les propositions de ses partenaires et peut être amenée à les refuser si elles ne satisfont pas aux critères de qualité attendus. Ainsi, en 2015, 33 % des partenaires n'avaient pas obtenu de financement ;
- ➔ L'appel à propositions n'est pas la modalité privilégiée. Les partenaires ont la possibilité de soumettre leurs projets en ligne à tout moment dans l'année pour peu que ceux-ci s'inscrivent dans une décision de financement qui constitue le plan d'intervention de la DG ECHO. Quatre catégories de décisions de financement coexistent. Elles figurent sur le site internet de la DG ECHO ;
- ➔ La possibilité de faire financer plusieurs projets par an existe : en 2015, 15 % des ONG ne géraient qu'un seul contrat.

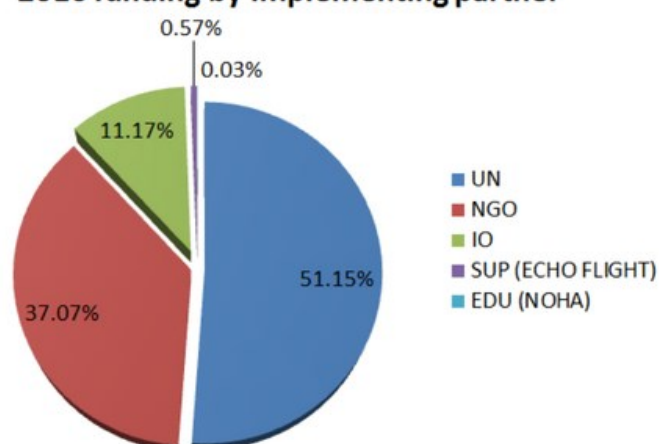
Aide humanitaire dans l'UE :

- ➔ Les indications pour la soumission en ligne *via* APPEL sont fournies dans la Décision de financement Emergency Support Financing Decision (ESOP) ;
- ➔ En 2016, lors du 1er round de financements alloués pour la crise en Grèce, les projets devaient avoir un montant de 5 millions d'euros (cycle d'évaluation 1) et de 2,5 millions d'euros minimum (cycle d'évaluation 2) ;
- ➔ Le délai très court pour soumettre des propositions et se coordonner lors de ce 1er round a été une contrainte importante relevée par les ONG. Elles ont demandé à avoir plus de temps à l'avenir pour s'organiser, éventuellement en consortium. De même, il a été reproché à la DG ECHO la taille des contrats au premier tour (minimum 5 millions d'euros) qui ne facilitait pas l'accès des ONG à ce type de financement. Au 2e round, le montant minimum des propositions été réduit à 2 500 000 euros ;
- ➔ En 2017, lors du 2ème round de financements alloués pour la crise en Grèce, les projets devaient avoir à nouveau un montant de 5 millions d'euros (cycle d'évaluation 1) et de 1 million d'euros minimum (cycle d'évaluation 2).

2016 funding by geographical region



2016 funding by implementing partner



Source : [Funding for humanitarian aid](#), ECHO, 2016

BOÎTE À OUTILS

- ➔ [CCP 2014-2018-Lignes directrices](#)
- ➔ Décision de financement [HIP](#) et [ESOP](#)
- ➔ [Fiche-info ECHO](#)
- ➔ [Helpdesk](#) (ensemble de services aux ONG dont la formation aux procédures)
- ➔ [Liste des partenaires d'ECHO](#)

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

- ➔ Coordination SUD, [Guide méthodologique Panorama des financements](#), 2016
- ➔ Coordination SUD, [Base de données des financements](#), 2016
- ➔ VOICE, [Framework Partnership Agreement Workgroup](#) (FPA WG), 2017

Contact

ECHO :

B—1049 Bruxelles, Belgique
Tel.: (+32 2) 295 44 00
Fax: (+32 2) 295 45 72
e-mail: echo-info@ec.europa.eu

Organigramme d'ECHO :

http://ec.europa.eu/echo/who/about-echo/organisational-chart_fr

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement 

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui près de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD a notamment pour objectif de contribuer à la professionnalisation du milieu des ONG, notamment en développant l'accès des ONG à des informations à jour en matière de financements.

Dans ce cadre, Coordination SUD identifie des possibilités de financements de la part de bailleurs de fonds publics et privés, notamment à travers l'étude Panorama des financements d'où sont tirées ces fiches bailleurs.

Cette fiche « Pratiques et outils » est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.